

MAJ : JUILLET 2026



Livret d'Accueil

EDA Alienior Formation continue

18-20 RUE DU MARÉCHAL JOFFRE,
33077 BORDEAUX

B
I
E
N
V
E
N
U
E



SOMMAIRE

1	L'ORGANISME DE FORMATION
2	LA FORMATION ET L'OFFRE DE FORMATION
3	VOS INSCRIPTIONS
4	VOTRE ESPACE "AVOCAT"
5	FINANCEMENT
6	MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES
7	MODALITÉS DE RÉCLAMATION
8	HANDICAP ET DIVERSITÉ
9	RESTAURATION ET NUITÉE
10	SUIVEZ L'ÉCOLE SUR LES RÉSEAUX



1.

L'ORGANISME DE FORMATION

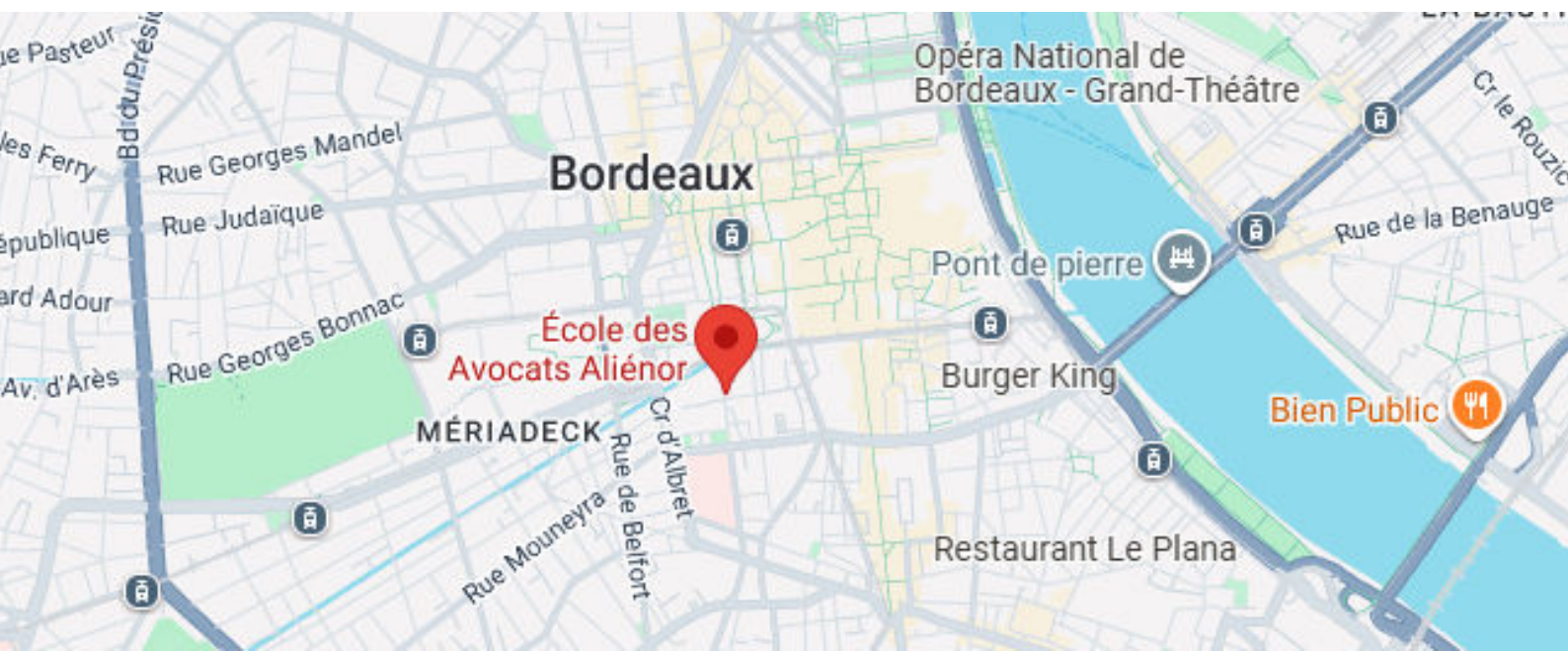


ALIÉNOR, École Des Avocats, est un établissement **d'utilité publique** doté de la personnalité morale, régie par la loi n° 71-1130 du 31 décembre 197 et le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.

L'EDA ALIENOR est certifié QUALIOPi depuis le 04/08/2021 par AFNOR Certification. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **actions de formation.**

L'école se situe au centre de Bordeaux et bénéficie d'un emplacement privilégié, à proximité de :

- Tribunal Judiciaire
- Cour d'Appel, Cour administrative d'appel
- Tribunal administratif,
- Tribunal de commerce
- Conseil des Prud'hommes
- l'École Nationale de la Magistrature
- Faculté de droit
- l'Ordre des Avocats de Bordeaux.



12 Barreaux dans le ressort de l'EDA Alienor



Une équipe à votre service en formation continue



FAYET Carole

cfayet@eda-alienor.com

Directrice



OTTOMANI Anne

aottomani@eda-alienor.com

*Responsable
ancienne avocate
Barreau de Bordeaux*



DANIEL Myriam

mdaniel@eda-alienor.com

*Coordinatrice,
Responsable Qualité*



DAVRET Pauline

inscription@eda-alienor.com

Assistante administrative



FOLIGUET Natacha

nfoliguet@eda-alienor.com

*Responsable handicap
Référente e-learning*



FAYE Sophie

secretariat@eda-alienor.com

Référente FIFPL Collectif

2.

LA FORMATION ET L'OFFRE DE FORMATION



Depuis 2005, tout avocat inscrit à un barreau est tenu d'une obligation de formation continue de 20 heures par année civile ou de 40 heures au cours de deux années consécutives.

L'avocat est responsable du suivi de sa formation continue. Il doit déclarer avant le 31 janvier de chaque année, auprès de son conseil de l'Ordre, les conditions dans lesquelles il a satisfait à son obligation pour l'année écoulée, en joignant l'intégralité des attestations de présence remises par les organismes de formation.

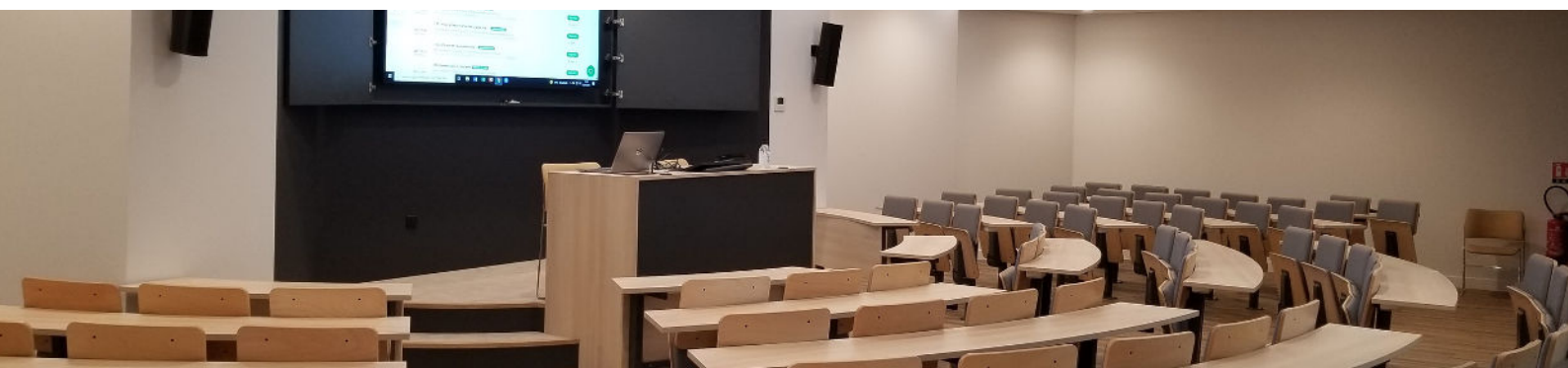
L'EDA propose des modules de formation continue à destination des avocats en exercice. Plus de 300 sessions de formations par an sur l'ensemble de son territoire, sont organisées par l'EDA ALIENOR.

L'avocat peut obtenir une mention de spécialisation parmi les 28 ci-après. Pour se renseigner, il faut contacter le CNB, Mme SADRIN : specialisation@cnb.avocat.fr

Après obtention d'une ou plusieurs spécialisations, l'avocat devra alors suivre 10h de formation par an dans sa spécialité, comptabilisées dans les 20h d'obligation de formation annuelle.

Avocats depuis moins de 2 ans

Pendant les deux premières années d'exercice professionnel, les avocats doivent effectuer au moins 10 heures de formation continue portant sur la gestion d'un cabinet d'avocat et 10 heures par an portant sur la déontologie et le statut professionnel.





Le catalogue en ligne



Détail des formations proposées dans notre catalogue en ligne

Le catalogue en ligne actualisé au quotidien propose des formations dans les domaines et spécialités suivants :

- Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
- Droit des étrangers et de la nationalité
- Droit du crédit et de la consommation
- Droit du dommage corporel
- Droit de la santé
- Droit pénal
- Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit du numérique et des communications
- Droit des assurances
- Droit bancaire et boursier
- Droit commercial, des affaires et de la concurrence
- Droit des sociétés
- Droit des associations et des fondations
- Droit fiscal et droit douanier
- Droit immobilier
- Droit des transports
- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale
- Droit public
- Droit de l'arbitrage
- Droit international et de l'Union européenne
- Droit de l'environnement
- Droit rural
- Droit du sport
- Droit de la fiducie
- Déontologie
- Vie professionnelle, gestion de cabinet
- MARD / Médiation
- Procédure civile
- Droit des enfants
- Droit de la protection des données personnelles
- Droit des animaux

3.

VOS INSCRIPTIONS



JE NE POSSÈDE PAS DE COMPTE

Créez votre espace personnel via le bouton orange « avocat » puis « inscription » sur le site internet.



Le service est à votre disposition si besoin par email : inscription@eda-alienor.com

JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE

Je m'inscris :

- ☐ via le catalogue en ligne
- ☐ par email : inscription@eda-alienor.com
- ☐ par courrier

Inscriptions dans la limite des places disponibles, au plus tard 24 heures avant la session de formation.

Le règlement des frais d'inscription est exigible dès l'inscription.

ABSENCES

Pour toutes les formations y compris celles bénéficiant d'une prise en charge (FIFPL Collectif, Jeune Barreau ou instituts),
toute absence sans annulation 72h00 en amont, entrainera la facturation au tarif en vigueur.

En deçà de ce délai, aucun remboursement ne pourra être établi, les droits d'inscription resteront acquis à l'EDA ALIENOR.

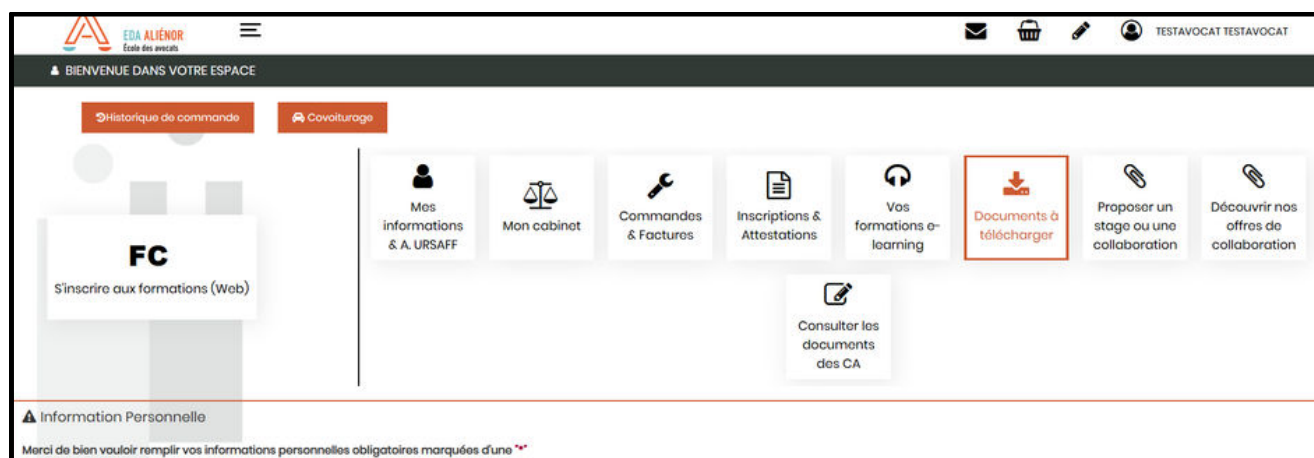
4.

VOTRE ESPACE AVOCAT



Gérez vos démarches de formation en toute autonomie :

- téléchargement des attestations de présence
- factures
- dépôt de votre attestation URSSAF
- inscriptions et paiements en ligne



1

Accès complet à **toutes vos informations personnelles**

2

Historique de vos formations

3

Commandez en ligne
vos formations

Actualisez vos coordonnées,
Recevez votre code d'accès,
Téléchargez votre attestation URSSAF

Consultez et téléchargez vos
factures et attestations de présence

Gardez vos commandes dans un panier

Attention, si vous faites partie d'un cabinet, **chaque avocat doit posséder son propre espace en ligne et donc ses propres identifiants.**

Vous ne pouvez pas partager une même adresse e-mail.

5.

FINANCEMENT



➔ ABONNEMENT DÉONTOLOGIE ET GESTION DE CABINET JEUNE BARREAU

Les avocats ayant – de 2 ans d'activité ont une obligation spécifique de formation en déontologie et gestion de cabinet. **Le barreau de Bordeaux prend en charge les formations pour les avocats de - 2 ans.**

L'EDA ALIENOR propose aussi un abonnement annuel de 180 € pour 12h de formation aux avocats de moins de 2 ans d'exercices sur le ressort de l'EDA ALIENOR soit : Bayonne, Bergerac, Brive, Charente, Dax, Guéret, Libourne, Limoges, Mont de Marsan, Périgueux, Tulle.

Offre éligible sur une sélection de formations indiquées avec la mention « éligible abonnement JB »

➔ LES INSTITUTS DE BORDEAUX

Les membres des instituts de Bordeaux peuvent bénéficier d'une prise en charge pour les formations au catalogue fléchées par la mention : « Prise en charge spécifique pour les membres de », selon le budget annuel disponible et alloué par l'ordre des avocats au titre de la CLAJ.

➔ PRISE EN CHARGE OPCO - AVOCATS SALARIÉS

Vous pouvez faire financer vos droits de formation en partie sous certaines conditions auprès de votre OPCO.

Pour connaître votre OPCO afin de financer la formation professionnelle, vous devez trouver l'identifiant de convention collective ou IDCC. Chaque convention collective nationale détient un code IDCC.

5.

FINANCEMENT



➡ PRISE EN CHARGE FIF-PL - AVOCATS NON-SALARIÉS

Le FIF-PL prend en charge les formations réalisées par les avocats non-salariés au coût réel, dans la limite d'une enveloppe annuelle déterminée chaque année par le FIFPL.

Le FIFPL ne prendra en charge les participants que sous réserve qu'ils puissent justifier de l'attestation CFP de l'URSSAF remise après une année d'exercice et de cotisation.

Ainsi il apparaît que les jeunes avocats qui pratiquent depuis moins d'un an ne peuvent bénéficier du FIFPL.

La totalité de notre catalogue de formation continue peut faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre du FIF-PL individuel ou collectif.

Les formations indiquées « FIF-PL Collectif » ne peuvent pas faire l'objet d'une demande FIF-PL Individuel et inversement. Les financements FIFPL Collectif viennent en déduction du budget annuel FIFPL de l'avocat.

La prise en charge des e-learning est plafonnée à 50%.



FIF-PL Individuel : les démarches doivent être réalisées par l'avocat.

Seules sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6h00, soit une journée, soit par 3 modules successifs de 2h00 ou par 2 modules successifs de 3h00.



FIFPL collectif : l'avocat n'avance aucun frais, c'est l'EDA Alienor qui effectue les demandes de financement.

L'avocat peut bénéficier d'une prise en charge au titre du FIF-PL Collectif jusqu'à 12h00 de formation maximum.

Les inscriptions et l'envoi des justificatifs doivent être effectués au plus tard 06 jours ouvrés avant la formation.



6.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un **plan détaillé « syllabus »** est disponible sur le **catalogue en ligne** jusqu'au jour de la formation en téléchargement. Il est aussi envoyé par email aux inscrits 8 jours avant la formation et le jour J.

En accord avec l'intervenant, **le support pédagogique est envoyé par email aux participants.**

En salle, un vidéoprojecteur, tableau blanc et paperbord sont disponibles.

En webconférence, un tableau blanc virtuel, un partage d'écran et l'affichage d'un support pédagogique ainsi qu'un chat en direct sont disponibles.

7.

MODALITÉS DE RÉCLAMATION



Pour toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous contacter :

- inscription@eda-alienor.com
- 05.32.26.14.81

ANNULATION

- **Toute annulation doit être formulée par email au plus tard 72 heures ouvrées avant la formation pour en obtenir le remboursement.**

Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué, les frais d'inscription resteront acquis à l'EDA ALIENOR.

L'EDA ALIENOR facturera au tarif en vigueur toutes les formations y compris celles prises en charge FIFPL Collectif ou le CLAJ, non effectuées et non excusées dans les délais.

Pour les formations e-learning, toute annulation doit être formulée par e-mail au plus tard 30 jours après l'inscription.

- **Toute annulation de formation de la part de l'EDA ALIENOR donne droit à un remboursement du droit acquitté.**

8.

HANDICAP ET DIVERSITÉ

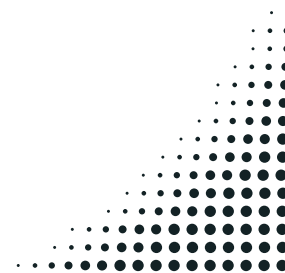


Alienor s'engage dans une démarche de diversité et d'égalité des chances.

L'école favorise l'accompagnement grâce à un **réfèrent handicap** qui est à votre disposition à l'école :



Natacha FOLIGUET : nfoligu@eda-alienor.com



9.

RESTAURATION ET NUITEE



L'école est située **en centre-ville**.

À proximité, vous trouverez des **boulangeries, Monoprix, des traiteurs et de la restauration rapide** à moins de 600m de l'établissement.

HOTELS A PROXIMITÉ

STUDIO
BORDEAUX TRADITION



HÔTEL
IBIS BORDEAUX
CENTRE MERIADECK



HÔTEL
LA TOUR INTENDANCE





Suivez l'école **SUR LES RESEAUX**



Site web



@edaalienor



@eda-alienor

A bientôt

MERCI !



VOTRE AVIS ★★★★★